

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 Février 2026

Présidente de séance : Madame Christiane Martin.

Présents : Mesdames Martin, Hérissé, Jacquin, Pinier, Carreau, Brochard et Messieurs Péan, Blossier, Lanos, Jacques.

Mme Elodie Leffray donne procuration à Mme Katia Jacquin.

Absent excusé : Mr Nicolas Legeard.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie Pinier.

Lecture du procès-verbal du conseil municipal du 18 février 2026 : voté à l'unanimité.

Vote complémentaire d'une subvention à une association : la demande de l'EFCA (Entente Football Club de l'Aune) est arrivée avec un peu de retard. Proposition d'attribuer une subvention de 50 €. Vote à l'unanimité. Par conséquent, le montant total des subventions 2026 est de 10 835 €.

Approbation du Compte Financier Unique 2025 : lecture des dépenses et recettes réalisées de fonctionnement et d'investissement pour 2025 par Danièle Hérissé, chargée des finances. La section de fonctionnement dégage un excédent de 214 577,11 € et l'investissement un excédent de 349, 68 € auquel il convient de rajouter un excédent de 161 555 € au titre des restes à réaliser.

Voté à l'unanimité.

Délibération pour contribution 2026 de la Commune au Sivos : 68 702 € - Vote à l'unanimité.

Délibération pour autoriser le Maire à faire des transferts de chapitre à chapitre :

Autorisation donnée au Maire pour effectuer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à hauteur de 7,5 % hors dépenses de personnel. Vote à l'unanimité.

Délibération pour le vote de la fiscalité locale 2026 : Le Conseil Municipal propose de maintenir les mêmes taux que ceux de 2025 ; à savoir 40,10 % pour la taxe foncière sur le bâti, 33,43 % pour la taxe foncière sur le non bâti et 24,55 % pour la taxe d'habitation. La Commune ne dispose pas, à ce jour, des éléments relatifs aux nouvelles bases prévisionnelles et aux allocations compensatrices fournis par la DDFIP.

Vote à l'unanimité.

Budget 2026 de la commune : Propositions d'équilibre suivantes faites par Mme Danièle Hérissé :

- Section de fonctionnement : 1 207 150 €
- Section d'investissement : 346 113 €

Vote à l'unanimité.

Convention relative au remboursement des aides aux travaux engagés par la Communauté de Communes Sud Sarthe dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « Sud Sarthe » :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention. Au titre du budget communal 2026, la somme de 1 500 € a été inscrite au titre de ce remboursement.

Délibération pour reconstruction du hangar communal sinistré :

Madame le Maire rappelle qu'un devis d'honoraires de Bleu d'Archi d'un montant de 2 500 € HT avait été présenté et qu'il avait été demandé de mettre la décision en suspens en attendant d'autres éventuelles propositions. A ce jour, l'assemblée délibérante souhaite qu'une demande de prolongation de délai d'exécution soit déposée auprès de la Compagnie d'assurance (la commune disposait, en effet, d'un délai de 2 ans à compter de la date du sinistre pour reconstruire ledit bâtiment ; l'échéance étant octobre 2026).

Questions diverses :

Rappel des permanences à l'occasion des élections municipales des 15 et 22 mars 2026.

La séance est levée à 11 heures 05.

Le Maire



La Secrétaire de séance

